

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Convention de rénovation urbaine d'agglomération – Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles - Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) de Dijon – Habitat, ingénierie, commerce – Participation de la Ville**

Monsieur PRIBETICH, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise, pour le projet des Grésilles, les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2009.

Cette convention, signée le 12 mai 2005, prévoit une participation de la Ville de 8,154 M €, qui représente un engagement financier total de 105 M €.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon fait appel au soutien de la Ville, à hauteur de 1 018 117 €, pour la résidentialisation des immeubles Isis, Osiris et Ramsès et le financement de l'équipe opérationnelle et des études urbaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la convention publique d'aménagement ainsi que des actions relatives au redéploiement de l'actuel centre commercial.

Habitat : résidentialisation des immeubles Isis, Osiris et Ramsès

Cette opération, qui concerne cent douze logements, porte sur l'aménagement des espaces extérieurs communs, la création d'espaces extérieurs privatifs et la sécurisation des immeubles.

Subvention sollicitée de la Ville : 10 555 €,

soit 1,5% du coût total de l'opération, qui s'élève à 734 026 € suivant le plan de financement actualisé.

Modalités de versement : 100% sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

Ingénierie :

- Convention publique d'aménagement : équipe opérationnelle

Il s'agit du financement de l'équipe opérationnelle mise en place par l'OPAC de Dijon ; ce financement porte sur la période allant de la préparation de la convention publique d'aménagement jusqu'à son échéance prévue le 31 décembre 2009.

Subvention sollicitée de la Ville : 160 000 €,

soit 23% du coût total de l'opération, qui s'élève à 700 000 €.

Modalités de versement : une fois par an sur présentation du bilan financier de l'année précédente.

- Convention publique d'aménagement : études urbaines et techniques

Il s'agit du financement des études urbaines et techniques.

Subvention sollicitée de la Ville : 48 797 €,

soit 24% du coût total de l'opération, qui s'élève à 203 320 €.

Modalités de versement : une fois par an sur présentation du bilan financier de l'année précédente.

Commerce : commerces existants : acquisition des murs, indemnités d'éviction, déménagements

Il s'agit du financement des dépenses afférentes au redéploiement de l'actuel centre commercial de la place centrale vers le futur cœur de quartier.

Subvention sollicitée de la Ville : 798 765 €,

soit 19% du coût total de l'opération, qui s'élève à 4 300 000 €.

Modalités de versement : une fois par an sur présentation du bilan financier de l'année précédente.

En cas de non-respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, une participation de la Ville d'un montant global de 1 018 117 € qui se décompose comme suit :

- résidentialisation des immeubles Isis-Osiris-Ramsès : 10 555 €

- convention publique d'aménagement :

- équipe opérationnelle : 160 000 €

- études urbaines et techniques : 48 797 €

- commerces existants : acquisition des murs, indemnités d'éviction, déménagements : 798 765 € ;

2° dire que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- résidentialisation des immeubles Isis, Osiris et Ramsès : 100% sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux,

- convention publique d'aménagement : équipe opérationnelle et études urbaines et techniques-  
commerces : une fois par an sur présentation du bilan financier de l'année précédente ;

3° dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 1 018 117 € sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**